

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF57

présenté par

M. Guiraud, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 16**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , ainsi que des dépenses des collectivités locales relatives à la rémunération des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, nous demandons que les rémunérations des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) soient préservées des coupes budgétaires demandées aux collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales qui financent environ un quart de la dépense intérieure d'éducation financent en particulier les salaires des ATSEM. Les ATSEM sont celles qui se chargent d'accueillir les très jeunes enfants, de veiller à leur hygiène, de préparer la classe, garantir sa propreté et celle du matériel. Elles sont des membres essentiels de la communauté éducative et pourtant, les mairies décident déjà d'en recruter moins que nécessaire voire pas du tout pour faire des économies.

Alors que les conditions d'accueil de très jeunes enfants sont déjà dégradées, que les ATSEM et la communauté éducative dans son ensemble exerce déjà dans des conditions intenable, il serait irresponsable d'exiger des collectivités locales qu'elles coupent encore dans ce poste de dépense.